

# CPF : OUTILS D'INFORMATION À DISPOSITION

Le Compte Personnel de Formation (CPF) instauré dans le secteur privé par la loi du 5 mars 2014, a été transposé dans la fonction publique par l'ordonnance du 19 janvier 2017 relative au CPA, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique. S'agissant de la fonction publique hospitalière, l'ANFH développe des outils d'information sur le CPF à destination des établissements et des agents permettant d'en faciliter la mise en oeuvre :

## UNE PLAQUETTE CPF

à destination des agents, disponible en impression ou sous format PDF sur [WWW.ANFH.FR](http://WWW.ANFH.FR)



## UNE VIDÉO CPF

disponible sur le site [WWW.ANFH.FR](http://WWW.ANFH.FR)



## UNE FORMATION AU CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE (CEP)

à destination des agents chargés de cette mission et sélectionnés par les établissements.



## UNE RUBRIQUE THÉMATIQUE « CPF » SUR LE SITE [WWW.ANFH.FR](http://WWW.ANFH.FR)



## DES FICHES TECHNIQUES D'AIDE À LA MISE EN ŒUVRE DU CPF

à destination des établissements. Elles rappellent les principaux enjeux et précisent les modalités d'application pour les établissements. Elles sont complémentaires au guide de la DGAFP.



## UNE LISTE QUESTIONS / RÉPONSES

questions émanant des établissements / réponses associées sur le site [WWW.ANFH.FR](http://WWW.ANFH.FR)

